

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22  
N° 07

**DATE DE CONVOCATION :**

7 OCTOBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

7 OCTOBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON  
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET  
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Convention de recouvrement des produits locaux avec la DDFIP**

Les services de la trésorerie de la Ferté-Bernard ont sollicité la Commune afin de signer une convention de recouvrement des produits locaux.

Cette convention s’appuie sur la « *Charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics* » signée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d’optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de recouvrement des produits locaux proposés par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** à l’unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à signer la convention de recouvrement des produits locaux proposée par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Publiée par voie électronique  
Le 20 octobre 2022